



Communiqué: compendium du rapport de gestion

Date: 7.3.2016
Embargo: 7.3.2016 09 h 00

Adoption du rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 2015

Le Conseil fédéral a adopté son rapport de gestion 2015. Ce rapport renseigne sur le degré de réalisation des objectifs du Conseil fédéral, non sans aborder également la manière dont ont été traités des événements imprévus. Il contient en outre un bilan de la législature. Une évaluation de la situation budgétaire, la 3^e réforme de l'imposition des entreprises, le mandat de négociation relatif à l'adaptation de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE ont compté parmi les principaux objets traités en 2015. L'heureuse conclusion de dossiers liés à l'OMC et à la politique du climat a également marqué l'année 2015.

Comme le veut l'usage, le rapport de gestion 2015 offre tout d'abord un aperçu des mesures réalisées durant l'année sous revue. Celles-ci s'articulent en fonction des sept lignes directrices que le Conseil fédéral s'est fixées pour la législature 2011 à 2015: place économique attrayante et concurrentielle; positionnement régional et mondial; sécurité assurée; renforcement de la cohésion sociale; utilisation durable de l'énergie et des ressources; excellence de la formation et de la recherche; égalité entre hommes et femmes.

Le **domaine financier** a été marqué en 2015 par une évaluation de la situation budgétaire en vue du budget 2016 et du plan financier de la législature 2017 à 2019 et par la fixation des valeurs financières pour les arrêtés financiers pluriannuels de grande portée (formation, recherche et innovation; armée; agriculture; coopération internationale; trafic régional de voyageurs) en vue de la prochaine législature. Le Conseil fédéral a en outre arrêté ses priorités budgétaires pour les années 2016 à 2024; il s'agit par-là d'identifier précocement les marges de manœuvre et les évolutions défavorables, et d'améliorer la sécurité en termes de planification de sorte à mieux assurer la continuité de l'État. Enfin, le Conseil fédéral a mis en consultation le programme de stabilisation 2017-2019. Celui-ci prévoit à partir de 2017 des allègements budgétaires d'environ un milliard par rapport à la planification actuelle. Composé de 25 mesures en tout, le programme de stabilisation porte sur l'ensemble des tâches de la Confédération.

Du point de vue **économique**, le message sur la promotion économique 2016 à 2019 contribue grandement à améliorer le cadre juridique et fiscal de l'innovation, à accroître la productivité et à mieux exploiter les potentiels existants (p. ex. les infrastructures). La promotion économique vise à augmenter la capacité concurrentielle de l'économie suisse, fondée en grande partie sur les PME, et à créer de l'emploi.

En matière de **politique agricole**, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative aux enveloppes financières 2018 à 2021 destinées à l'agriculture. Il prévoit de maintenir les moyens destinés aux trois enveloppes financières agricoles au niveau de 2017, et propose par

conséquent de fixer à 3,3 milliards de francs par an le montant des dépenses agricoles prévues dans le cadre de ces enveloppes financières.

Au chapitre de la **politique fiscale**, le Conseil fédéral a adopté le message concernant la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III. Cette réforme vise à renforcer l'attrait de la Suisse pour les entreprises, en mettant l'accent sur l'innovation, la création de valeur et l'emploi. Le Conseil fédéral a par ailleurs adopté le message concernant un système incitatif en matière climatique et énergétique, qui prévoit de passer à partir de 2021 d'un système de subventions à un système d'incitation. Le projet prévoit la création d'un nouvel article constitutionnel relatif à une taxe climatique et à une taxe sur l'électricité, des dispositions transitoires devant régler dans le détail l'abandon progressif des subventions et le passage au système d'incitation.

En matière de **politique économique extérieure**, la dixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'est déroulée à Nairobi, a conclu sur un succès à la fin de 2015. Les Etats membres ont entériné l'élargissement de l'Accord plurilatéral sur la libéralisation des produits des technologies de l'information. Cet accord de vaste portée est la première initiative multilatérale sur l'élimination des droits de douane menée à terme depuis 18 ans dans le cadre de l'OMC.

En matière de **politique européenne**, les relations avec l'UE ont continué, en 2015, d'être obérées par l'acceptation, l'année précédente, de l'initiative dite «contre l'immigration de masse». Jusqu'à présent, aucune solution n'a pu être trouvée pour préserver les accords bilatéraux. La conclusion de nouveaux accords dépend, du point de vue de l'UE, du règlement de la question de la libre circulation des personnes et, pour ce qui touche de nouveaux accords d'accès au marché, de la conclusion d'un accord cadre institutionnel. Ceci explique pourquoi les autres négociations en cours n'ont pas enregistré de développements spectaculaires en 2015. Dans ce contexte, le Conseil fédéral n'a pu adopter, en 2015, que le message relatif à l'Accord sur l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR) avec l'UE.

Dans les domaines de la **politique de développement** et de la **coopération internationale**, le Conseil fédéral, représenté par la présidente de la Confédération, a participé, en 2015, à l'adoption de l'Agenda 2030 et des objectifs du développement durable lors du sommet qui a eu lieu du 25 au 27 septembre 2015, à New York, en présence de chefs d'Etat et de gouvernement. En outre, le Conseil fédéral a mis en œuvre en 2015 sa stratégie pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. À cette fin, il a participé à une conférence de l'OSCE, en Jordanie, pour appeler à une solidarité plus forte en faveur des pays concernés. À cette occasion, une distinction particulière a été décernée à la Suisse pour ses projets spécifiques en matière d'approvisionnement en eau et de scolarisation des enfants réfugiés de Syrie. Par ailleurs, le Conseil fédéral a adopté, en 2015, le message relatif à l'adhésion de la Suisse à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (AIIB). L'AIIB fournira une contribution importante à la couverture des besoins en infrastructures, à l'encouragement du développement économique durable et à la lutte contre la pauvreté en Asie.

En matière de **politique de la paix** et des **droits de l'homme**, le Conseil fédéral a adopté, en 2015, le rapport sur la politique extérieure des droits de l'homme 2011–2014. Il a en outre approuvé le rapport final sur la «Présidence suisse de l'OSCE 2014». Malgré des ressources limitées, la Suisse a prouvé sa capacité à fournir d'importantes contributions dans l'exercice de cette fonction. L'OSCE a contribué à la désescalade de la violence et œuvré à la résolution du conflit en Ukraine.

En matière de **politique de sécurité**, le Conseil fédéral a adopté en 2015 le message sur les engagements de l'armée en service d'appui en faveur des autorités civiles pour la protection des représentations étrangères et pour la mise en œuvre des mesures de sécurité du trafic aérien. Le service d'appui aux autorités civiles sera ainsi prolongé une dernière fois, mais sera maintenu au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018. L'armée continuera également de fournir un appui au canton des Grisons lors des rencontres annuelles du WEF à Davos. Le Conseil fédéral a décidé d'affecter un effectif total de 5000 militaires par an au maximum à cet engagement pendant les années 2016 à 2018.

Afin de lutter contre la **criminalité**, le Conseil fédéral a mis en chantier en 2015 une nouvelle série de mesures nationales et transfrontalières. Pour renforcer la protection de l'enfant, il propose d'étendre aux professionnels l'obligation d'aviser l'autorité en cas de soupçon de mise en danger du bien de l'enfant. Il a adopté à cet effet un message portant modification du code civil. Enfin, il a adopté un mandat en vue de l'ouverture de négociations avec l'UE sur une participation de la Suisse à la coopération instituée par le traité de Prüm. Cette coopération, qui simplifie l'échange d'informations entre les États parties et permet de mieux lutter contre la criminalité transfrontalière, est devenue un instrument phare et incontournable de la lutte contre la criminalité en Europe. Le Conseil fédéral, enfin, souhaite que la Suisse participe au Fonds européen pour la sécurité intérieure (FSI). Ce fonds a pour but d'accroître l'efficacité des contrôles et donc d'améliorer la protection des frontières extérieures de l'espace Schengen.

Dans le domaine de la **politique migratoire**, le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociations sur l'adaptation de l'ALCP avec l'UE. L'accord sera adapté de sorte que la Suisse puisse gérer et limiter de manière autonome l'immigration, en préservant ses intérêts économiques globaux. Dans le même temps, la voie bilatérale doit être maintenue en tant que base des relations avec l'UE.

Dans le domaine de la **politique sociale**, le Conseil fédéral a adopté en 2015 divers messages aux orientations très différentes dans le but de consolider la cohésion: le message concernant la loi fédérale sur les jeux d'argent (réglementation cohérente et moderne des jeux d'argent), le message concernant une loi fédérale visant à réparer les injustices commises à l'égard des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux (l'injustice sera reconnue et réparée), ou encore le message relatif à la modification du droit du bail dans le code des obligations (obligation de communiquer le loyer précédent en cas de changement de locataire). En 2015, le Conseil fédéral s'est également penché de près sur la politique familiale et a adopté trois rapports de fond à ce sujet. La Confédération veut inciter les cantons, les communes et, le cas échéant, les employeurs à investir davantage dans les structures d'accueil extrafamilial des enfants, afin d'améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

En matière de **politique de santé**, le Conseil fédéral a également adopté divers messages: le message concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (pilotage du domaine ambulatoire) doit donner aux cantons la possibilité de piloter l'offre de soins ambulatoires de façon durable, afin d'atteindre un approvisionnement en soins de grande qualité pour leur population. Le message concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (renforcement de la qualité et de l'économicité) vise à améliorer la qualité des prestations médicales, à renforcer la sécurité des patients et à freiner l'augmentation des coûts dans l'assurance obligatoire des soins. Le Conseil fédéral entend en outre mieux coordonner et développer les activités existantes au sein d'un réseau. Le message concernant la protection contre le rayonnement non ionisant et le son permettra de mieux protéger la population des dangers que présentent notamment les pointeurs laser, les lasers médicaux et les solariums. Quant au message relatif à la loi fédérale sur les produits du tabac, il permettra de protéger la population, en particulier les jeunes, des conséquences néfastes liées à la consommation de tabac.

Dans le domaine de la **politique sociale**, le Conseil fédéral veut optimiser le système des prestations complémentaires (PC) et éliminer les effets pervers. À cet effet, il a ouvert la consultation relative au projet de réforme des PC. Le niveau des prestations doit être maintenu et la protection du capital de la prévoyance professionnelle obligatoire doit être renforcée. Le Conseil fédéral a également ouvert en 2015 la consultation relative aux réformes concernant le développement continu de l'AI. Les efforts doivent se concentrer sur la situation des enfants et des jeunes atteints dans leur santé, d'une part, et des assurés souffrant de maladies psychiques, d'autre part.

Dans le domaine de la **politique énergétique**, le Conseil fédéral n'a pu adopter, en 2015, ni le message concernant l'arrêté fédéral relatif à la deuxième étape de l'ouverture du marché de l'électricité, ni – en raison de la complexité du dossier – le message relatif à la Stratégie Réseaux électriques. Le message prévu pour 2015 concernant un accord sur l'électricité entre la Suisse et l'UE a lui non plus pas pu être adopté étant donné la situation de négociation difficile avec l'UE qui a prévalu en 2015.

S'agissant de la **politique des infrastructures**, le Conseil fédéral a adopté en 2015 le message relatif à la création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération, au comblement du déficit et à la mise en œuvre du programme de développement stratégique des routes nationales (message FORTA). Le FORTA doit permettre de corriger des lacunes structurelles et d'assurer à long terme le financement des routes nationales et des contributions fédérales aux projets relatifs aux transports dans les agglomérations.

En matière de **politique du climat**, des représentants de 195 pays ont adopté en décembre 2015 à Paris, après de difficiles négociations qui ont duré plusieurs années, un accord contraignant pour tous les États, qui vise à maintenir le réchauffement global des températures bien en deçà de 2 degrés, l'objectif étant de limiter la hausse à 1,5 degré. Le Conseil fédéral a pris acte avec satisfaction de l'issue des négociations.

En matière de **politique du développement territorial**, le Conseil fédéral a adopté en 2015 le rapport sur une nouvelle politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne, ainsi que le rapport sur la politique des agglomérations 2016+ de la Confédération. Il a ainsi souligné sa volonté de renforcer le partenariat entre les villes et les campagnes et la coopération entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes.

Dans le domaine de la **politique de formation**, le Conseil fédéral a approuvé une loi sur les professions de la santé dans le but de favoriser la qualité de la formation des professionnels de la santé et de l'exercice des professions concernées. Il a adopté le message concerné en 2015. Il a en outre adopté le message relatif à la loi sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation. Ce projet permet de créer la base légale pour la transformation de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) en un établissement de droit public. Le Conseil fédéral a également adopté en 2015 le message sur l'organisation et le soutien du Parc suisse d'innovation. Le parc d'innovation doit permettre à la Suisse de conserver sa place à la pointe de l'innovation et assurer le maintien de sa compétitivité. Le Conseil fédéral a par ailleurs adopté le premier rapport de monitoring concernant l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. Le rapport montre que la mise en œuvre des 30 mesures placées sous la direction de la Confédération, qui visent à renforcer l'utilisation du potentiel de main-d'œuvre indigène, est en bonne voie. Les quatre champs d'action prioritaires présentés dans le rapport sont les suivants: compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale, travailleurs âgés, relèvement du niveau de qualification et innovation.

Dans le domaine de la **politique de l'égalité** le Conseil fédéral a envoyé en consultation en 2015 une modification de la loi sur l'égalité. L'objectif visé est de garantir la mise en œuvre du principe de l'égalité salariale entre femmes et hommes dans les entreprises sans que l'État ait à effectuer des contrôles. Le Conseil fédéral a par ailleurs adopté le sixième rapport de la Suisse sur l'application de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Le rapport fait état du développement de la politique des langues en Suisse et traite notamment de la promotion du plurilinguisme au sein de l'administration fédérale, de l'enseignement des langues à l'école primaire et des nouvelles mesures de promotion en lien avec le message culture 2016 à 2020.

Prochaine étape: les CdG

La gestion du Conseil fédéral a été inscrite à l'ordre du jour des Commissions de gestion pour le printemps 2016 et sera traitée par le Parlement durant la session d'été 2016.

La version détaillée du rapport de gestion 2015 peut être obtenue sous forme imprimée contre envoi d'une adresse autocollante à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), 3003 Berne. Les commandes par voie électronique doivent être adressées à vente.civil@bbl.admin.ch. Sur Internet, le rapport se trouve sous: www.admin.ch > Conseil fédéral > Documentation > Publications > Planification politique.

Pour toute question: Ursula Eggenberger, cheffe de la section Communication ChF, tél. 058 / 462 37 63; courriel: ursula.eggenberger@bk.admin.ch